

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 novembre 2019

#Absentisme

Malakoff Médéric Humanis présente les résultats de son Étude Absentéisme 2019

Dans un contexte d'augmentation des coûts liés aux arrêts maladie, de réforme de la santé au travail et d'allongement de la durée de vie professionnelle, Malakoff Médéric Humanis apporte un éclairage sur les enjeux liés à l'absentéisme maladie à travers son étude 2019¹.

44 % des salariés se sont vu prescrire au moins un arrêt maladie au cours des 12 derniers mois, un chiffre stable mais élevé. 36 % des salariés arrêtés durant cette période l'ont également été l'année précédente. 28 % des arrêts maladie ne sont pas respectés, ou en partie seulement. Cette tendance au renoncement est en augmentation continue, tout comme le présentéisme qui concernerait aujourd'hui 65 % des salariés. Quels sont les impacts et les enjeux de ces phénomènes pour l'entreprise et les salariés ? Quelles solutions mettre en place pour les prévenir ? Comment accompagner les entreprises qui veulent agir ? C'est à ces questions que répond l'étude croisée salariés et dirigeants réalisée par le [Comptoir de la nouvelle entreprise](#).

Les arrêts récurrents, un signe avant-coureur

44 % des salariés interrogés en 2019 se sont vu prescrire un arrêt maladie au cours des 12 derniers mois (49 % des 18-34 ans). Parmi eux, 37 % ont eu au moins deux arrêts au cours de cette période, et 8 % plus de trois arrêts, une tendance particulièrement marquée dans le secteur de l'Hôtellerie/Restauration où 25 % des salariés ont eu plus de 3 arrêts au cours des 12 derniers mois.

Par ailleurs, 36 % des salariés arrêtés au cours des 12 derniers mois l'ont également été l'année précédente. Cette tendance est plus marquée chez les salariés aidants, les salariés ayant des enfants à charge, les salariés d'Ile-de-France, et les salariés s'étant vu prescrire un arrêt longue durée. Enfin, **le fait d'avoir au moins trois arrêts une même année multiplie par 5 la probabilité d'être absent l'année suivante.**

Renoncement aux arrêts maladie et présentéisme en entreprise

28 % des arrêts maladie prescrits en 2019 n'ont pas été respectés (un chiffre en hausse de 5 points par rapport à 2018, et de 9 points par rapport à 2016) : 11 % des arrêts ont été pris, mais pas en totalité, et **17 % n'ont pas été pris du tout** (26 % dans le secteur du Commerce et 22 % pour les managers).

¹ Étude de perception Ifop pour Malakoff Médéric Humanis, réalisée auprès d'un échantillon de 1 507 salariés (recueil par Internet) et 400 dirigeants ou DRH (enquête menée par téléphone) d'entreprises du secteur privé, d'août à octobre 2019

Pour expliquer ce renoncement, les salariés évoquent en premier lieu « qu'il n'est pas dans leurs habitudes de se laisser aller » (39 %), et le fait que les journées non travaillées ne sont pas prises en charge (37 %).

Les arrêts maladie sont davantage pris dans les grandes entreprises (+ de 250 salariés) : 79 % contre 72 % pour l'ensemble des arrêts. Le respect de l'arrêt maladie varie également en fonction de sa durée : les arrêts longs sont respectés à 90 %, les moyens à 67 % et les courts à 75 %.

Cependant, près de la moitié des salariés (47 %) n'ayant pas respecté leur arrêt de travail disent le **regretter a posteriori**, un chiffre en hausse de 8 points par rapport à 2016. Par ailleurs, près de deux tiers des salariés (63 %) seraient favorables à bénéficier du **télétravail** au lieu d'avoir un arrêt maladie si leur médecin le jugeait approprié, un point de vue partagé par 80 % des dirigeants.

Défini comme le comportement d'un individu qui travaille alors qu'il devrait être arrêté en raison de son état de santé physique ou mentale, le « **présentisme maladie** » est un autre phénomène notable. 65 % des salariés déclarent avoir déjà travaillé alors qu'ils étaient malades, une tendance plus marquée chez les salariés ayant des responsabilités d'encadrement (72 %), ou lorsque le salaire n'est pas maintenu pendant les trois premiers jours d'arrêt (69 %).

Des motifs qui varient selon la durée de l'arrêt

En nombre d'arrêts, **les arrêts courts** (1 à 3 jours) sont plus nombreux que **les arrêts longs** (plus de 30 jours) : ils représentent 30 % de l'ensemble des arrêts maladie contre 9 % pour les arrêts longs. Les arrêts moyens (4 à 30 jours) représentent 61 % de l'ensemble. Les arrêts courts sont également ceux dont l'impact en termes de désorganisation au sein de l'entreprise est le plus fort.

Toutes durées confondues, **36 % des arrêts maladie sont dus à une maladie ordinaire**, 25 % à des troubles musculosquelettiques et 18 % à des troubles psychosociaux ou un épuisement professionnel.

- Près de 2 tiers des **arrêts courts** (61 %) sont dus à une maladie ordinaire.
- Les **arrêts moyens** sont dus aux maladies ordinaires (29 %), aux troubles musculosquelettiques (28 %), ou à des troubles psychologiques ou un épuisement professionnel (20 %).
- Les **arrêts longs** sont essentiellement dus à un accident ou traumatisme (25 %), à des troubles psychologiques ou un épuisement professionnel (24 %), ou à des troubles musculosquelettiques (23 %).

D'une manière générale, d'après les salariés, **67 % des arrêts maladie sont liés à un contexte exclusivement non professionnel**, 13 % à un contexte exclusivement professionnel, et 19 % sont liés aux deux. Tous sont en majorité prescrits par le médecin traitant (71 %).

Arrêts longs : gérer l'absence et faciliter le retour à l'emploi

56 % des dirigeants indiquent avoir eu dans leurs effectifs au moins un salarié en **arrêt long** au cours des 12 derniers mois.

49 % des managers ont déjà encadré des collaborateurs ayant eu un arrêt long. Pour limiter l'impact de cette absence sur leur équipe, 73 % d'entre eux ont trouvé une solution en interne (modification de l'organisation de leur équipe ou remplacement du salarié absent par un autre collaborateur au sein de l'entreprise), et 24 % ont procédé à un recrutement externe.

À la suite du ou des arrêts de plus de 30 jours de l'un des membres de leur équipe, 63 % des managers ont mis en place des **dispositifs spécifiques d'accompagnement** :

- 34 % d'entre eux ont pris des dispositions pour faciliter la reprise du travail du salarié concerné (entretien de pré-reprise, formation, aménagement des horaires ou du poste...).
- 26 % ont établi un suivi spécifique du salarié après sa reprise dans l'équipe.
- 16 % ont changé leur mode de management.

De leur côté, 94 % **salariés** ayant eu des arrêts maladie de plus de 30 jours ont repris le travail dans la même entreprise. 72 % ont repris le travail à l'identique. 18 % ont repris le travail avec un aménagement spécifique, et 4 % ont changé de poste.

Pour la très grande majorité des salariés (90 %) ayant eu un arrêt maladie (toutes durées confondues), le retour en entreprise s'est bien déroulé, et pour la moitié des salariés, il s'est très bien déroulé.

Toutefois, **60 % des salariés auraient souhaité des démarches particulières de la part de leur entreprise** pendant leur arrêt long. Parmi eux, 36 % auraient souhaité des informations d'ordre financier (indemnisation, maintien ou non du salaire, jour de carence...), 27 % des informations concernant l'organisation de la reprise du travail (aménagement du poste ou des horaires de travail, formation...), et 22 % des informations d'ordre administratif. Par ailleurs, 48 % des salariés ont régulièrement été en contact avec leur entreprise pendant leur arrêt long.

Diagnostiquer pour agir

40 % des dirigeants d'entreprise de plus de 200 salariés ont le sentiment que les arrêts maladie ont augmenté au cours des 5 dernières années dans leur entreprise.

La moitié des dirigeants ou DRH déclarent qu'un **tableau de bord de l'absentéisme** a été mis en place au sein de leur entreprise (21 % dans les entreprises de moins de 50 salariés). Et un quart disent avoir déployé des actions de prévention pour limiter l'absentéisme.

Un quart des dirigeants interrogés souhaitent que leur entreprise soit accompagnée sur les questions d'absentéisme. 64 % aimeraient un accompagnement sur l'aide au retour à l'emploi, 63 % sur la détection des facteurs de risques d'arrêt, et 62 % sur la prévention des troubles musculosquelettiques et des risques psychosociaux.

Et parmi les acteurs par lesquels ils aimeraient être accompagnés, les dirigeants citent : les services de santé au travail (82 %), l'Assurance Maladie (76 %), la complémentaire santé de l'entreprise (74 %).

Pour accompagner les entreprises face à cette problématique, **Malakoff Médéric Humanis** propose le **Diagnostic Absentéisme**, un service qui permet de comprendre et d'analyser les problématiques liées à l'absentéisme (analyse de la durée et de la fréquence des arrêts maladie, simulation de leurs coûts et comparaison de ces données avec celles d'entreprises au profil similaire), et de proposer un plan d'actions personnalisé². Totalement digitalisé, le **Diagnostic Absentéisme**, permet au dirigeant ou au DRH de suivre en temps réel ses données d'absentéisme et d'optimiser son plan d'actions dans la durée. Il peut être accompagné dans cette démarche par les conseillers, les consultants en prévention et les experts en action sociale de Malakoff Médéric Humanis.

² Dispositifs de prévention, campagne de vaccination en entreprise, application coaching santé personnalisée, programme d'accompagnement du retour à l'emploi après une absence de longue durée...

Chiffres clés :

- **83 %** des entreprises ont souscrit un contrat de prévoyance pour l'ensemble de leurs salariés.
- **47 %** des salariés disposent d'un contrat de prévoyance (29 % sont couverts par leur entreprise et 17 % ont souscrit personnellement un contrat).
- **38 %** des entreprises prennent en charge le salaire de l'ensemble de leurs salariés durant les 3 premiers jours d'arrêt maladie.
- **44 %** des salariés voient leur salaire maintenu durant les 3 premiers jours d'arrêt maladie.
- **75 %** des dirigeants connaissent les services associés au contrat de prévoyance que l'entreprise a souscrit pour ses salariés.
- **51 %** des salariés ont entendu parler des contrats et des services proposés par les organismes complémentaires santé pour les arrêts longue durée.

Contacts Presse :

MALAKOFF MÉDÉRIC HUMANIS

Élisabeth Alfandari : +33 7 60 09 25 30

e.alfandari@malakoffmederic-humanis.com

IMAGE 7

Isabelle de Segonzac : +33 6 89 87 61 39

isegonzac@image7.fr

Franck Pasquier : +33 6 73 62 57 99

fpasquier@image7.fr

À propos de Malakoff Médéric Humanis

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Médéric Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis. Avec plus de 6 Mds€ de fonds propres, 426 000 entreprises clientes et 10 millions de personnes assurées, Malakoff Médéric Humanis détient 17 % de parts de marché de l'assurance collective. En retraite complémentaire, le Groupe gère 36,5 Mds€ d'allocations versées, une mission d'intérêt général menée pour le compte de l'Agirc-Arrco auprès de près de 600 000 entreprises et plus de 13 millions de cotisants et allocataires.

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Médéric Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année 153 millions d'euros à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

www.malakoffmederic-humanis.com

 @MalakoffMH

 @comptoirNviEntr